

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 15 décembre 2021

Nombre Membres

En exercice : **35**Présents :**17 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoir :**2**Votants :**21 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

28 Novembre 2021

Délibération n°

2021.12.31**L'an deux mil vingt et un et le quinze décembre**

A 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : René BORY, Alain MARTIN, Philippe GESSEN, Éric PETIT, Jean-Paul LYONNET, Laurent CAPPY, Anne DEFOUR, Michel CONVERS, Patrick RIFFARD, Yves BRAYES, Bernard BARRY, Jean-Paul CELLE, Michel MONDON, Éric DUBOUCHET, Thierry BENEVENT, Alain FOURNIER, Jean-Paul AULAGNIER, Pierre LIOGIER, Evelyne BAYET.

Absent excusé : Guy JOLIVET, Éric GROS, Fabien BONNISSOL, Didier ROUCHOUSE, Pascal MEILLER, Anthony MOUNIER, Nathalie ARSAC-DELAIGUE.

Absents : Jean-Pierre MONCHER, Josiane GIRAUD, Thierry ASTIER, Christian BONNEFOY, Calogero GUINTA, Annie MANGIARACINA, Dominique FREYSSINET, Karine LARDON, Justine ROUX, Jérôme ROSIER, Pierre MOREL.

**Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget
Primitif 2021**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice 2021 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 912 322.00 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante pour l'exercice 2022 serait donc de 228 080.00 € (25 % du montant précité).

Chapitre	Libellé	Montant BP 2021	Plafonds	Proposé
20	Immobilisations incorporelles Frais d'études - Logiciels	38 880 €	9 720 €	8 000 €
21	Immobilisations corporelles Matériels – Pompes – Autres	483 800 €	120 950 €	120 000 €
23	Immobilisations en cours Travaux casiers – mise aux normes	389 642 €	97 410 €	97 000 €
	Total	912 322 €	228 080 €	225 000 €

Les crédits ouverts seront repris au budget primitif SYMPTTOM 2022 lors de son adoption, à hauteur des dépenses effectives.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants proposés aux chapitres ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président


Jean-Paul LYONNET